

CIRCULAIRE D'INFORMATIONS



National Benjamin(e)s Minimes d'Athlétisme

Saint-Renan 19-20-21 juin 2019

CASAL
SPORT

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler



collège Saint-Stanislas
SAINT-RENAN

EC 29 | ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE
FINISTÈRE



Athlétisme
Croise

Région
BRETAGNE



VILLE DE
SAINT RENAN

apel
Association pour l'Éducation
de l'Environnement Local

Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

E>IIP SPORT
l'esprit d'équipe

PAYS
D'IROISE
COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Contacts

CONAN Olivier

Tél : 02.98.95.17.62 / Courriel : ugsel29@ugsel-finistere.org

Documents : Tous les documents officiels sont téléchargeables sur le site de l'UGSEL Nationale.

Accueil

PASSAGE OBLIGATOIRE à l'accueil pour la récupération des dossards, tickets repas...

- Le **Mercredi 19 juin de 17h00 à 19h00** au Collège St Stanislas – 2, voie romaine - 29290 ST RENAN.
- Le **Judi 20 juin de 7h15 à 11h00** à l'espace culturel (près du stade) – Place Dr Guyader - 29290 ST RENAN.
- Le **Vendredi 21 juin de 7h30 à 9h30** à l'espace culturel (près du stade) – Place Dr Guyader - 29290 ST RENAN

Lieu de compétition

Stade de Ty Colo – rue du pont de bois – 29290 SAINT RENAN.

Transports

Aucune navette n'est prévue.

Parking

Un grand parking se trouve à proximité du stade et de la restauration.

Restauration

Un service de restauration est mis en place (repas chauds midi et soir).

- **Midi** : dans l'Espace culturel, à proximité du stade au prix de **8.00€** (11h30 à 13h30).
- **Soir** : au Collège St Stanislas au prix de **8.00€** (18h00 à 20h00 le mercredi et 18h00 à 21h00 le jeudi).
- **Panier repas** pour les retours du vendredi 21 juin uniquement au prix de **6.00€** (disponibles à partir de 14h00).

Les menus sont consultables sur le site de l'UGSEL nationale.

Hébergement

Pas d'hébergement organisé par l'UGSEL Finistère. Une liste d'hôtels est proposée sur le site de l'UGSEL nationale.

Droits

d'engagement 11.50 € par athlète.

Primes

kilométrique

La prime kilométrique versée en 2019 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur la base de 0,020 € par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet aller et retour ; référence dicoroute)..

Questionnaire organisateur

Les établissements doivent retourner le questionnaire de participation à l'UGSEL 29 – 64 avenue de la France Libre – 29000 QUIMPER, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'UGSEL 29 [pour le LUNDI 10 JUIN 2019.](#)

Souvenirs

Un Tee-shirt sera offert à tous les athlètes et jeunes juges.

Responsabilité

Les accompagnateurs (Prof EPS, parents ou autres) ainsi que les chefs d'établissement sont directement responsables de la tenue de leurs équipes et de tout dégât que ces derniers pourraient causer au cours de leur séjour. De plus, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

ATTENTION ! Le stade est situé à proximité d'une base de loisir, celle-ci est interdite aux compétiteurs.

Charte

Déchets

Une attention toute particulière est demandée aux participants quant au tri des déchets. Une classe de 5ème du collège sera mobilisée sur ce thème et vous aidera à trier. Merci de respecter ces ambassadeurs.

Village

Dans le cadre de l'animation un village en libre accès pour les athlètes est mis en place (zone d'échauffement, mur d'escalade, découverte handi sport, jeunes agriculteurs...)

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET SPORTIFS

Pour toute question technique et sportive, contacter Geoffrey BRASSART, Responsable Technique des Compétitions : g-brassart@ugsel.org

Règlements

Se référer aux règlements UGSEL parus sur le site de l'UGSEL Nationale : www.ugsel.org

Représentant du bureau national

Tugdual TOULARASTEL

Représentant UGSEL

Cédric GUILLEMAN - Didier CATTART

Organisation De la compétition

- Direction de Réunion : Alain GUENZI
- Directeur de la compétition : Olivier CONAN
- Responsable Technique de la compétition : Geoffrey BRASSART
- Délégué National : Didier CATTART
- Juge-Arbitre Général : André KERVEILLANT
- Juge-Arbitre Courses : Jacques-Yves LEGRAND
- Juge-Arbitre Sauts horizontaux : Anne-Laure ESPERET
- Juge Arbitre Sauts verticaux :
- Juges-Arbitres lancers : Serge RIGOT
- Chambre d'appel Courses /Concours : Bernadette RAHIM
- Speakers : Jean-Pascal EDELINE + Jordan STOURM
- Responsable du suivi des JO Athlé : Guy MAUROUARD
- Secrétariat : Geoffrey BRASSART, Frédéric MORY, Jean Louis FERLAT, Jean-Pierre CATHERINE

Jury

Les fonctions seront attribuées sur place. La réunion de jury est prévue le jeudi 20 juin à 7 h 45 à l'espace culturel – Place Dr Guyader - 29290 ST RENAN.

Tous les membres du jury (national, jurys équipes adulte et jeune), devront porter la tenue officielle fournie par l'UGSEL.

Les jurys équipes ne pourront être remplacés lors de la 2^e journée, sauf en cas de maladie ou blessure.

Jury équipes

Voir article 10 du règlement spécifique ATHLETISME PLEIN AIR

Chaque AS qualifiée au titre du championnat par équipes devra présenter un adulte apte à faire partie du jury. Une AS ayant une ou plusieurs équipe(s) qualifiée(s) devra fournir un jeune officiel formé.

Le formulaire de confirmation et de participation au jury devra être complété au plus tard le **mercredi 12 juin 2019**, dernier délai. 1 formulaire à remplir par AS.

Pour remplir le formulaire, cliquez sur le lien suivant :

[FORMULAIRE JURYS EQUIPES](#)

Jury d'appel

Le jury d'appel est composé de 5 personnes : Le directeur de réunion Représentant la CTN Athlétisme, le juge arbitre général, le juge arbitre de la spécialité concernée, le directeur de compétition représentant le Comité Organisateur et un représentant de l'Animation Sportive des Services Nationaux de l'UGSEL

Licences

Chaque enseignant devra imprimer les licences de ses qualifiés avant de venir au championnat national.

Elles sont obligatoires et vérifiées à l'accueil.

Rappel Article 7 des Règlements Généraux :

Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

Rappel Article 9 des Règlements Généraux : Conformément à l'article 12 des statuts de l'Ugsel Nationale et à l'article 11.1 des statuts des comités, tout participant encadrant à une compétition ou rencontre Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS ou personne participante à l'animation de l'association sportive, doit être titulaire d'une licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité.

Sanctions disciplinaires

Conformément au Titre V : Réclamations et Procédures Disciplinaire des Règlements Généraux :

Article 28 Réclamations : « Chaque règlement spécifique sportif d'une discipline prévoit les procédures de réserve ou de réclamation. La CTN en premier ressort et la CNAS en appel ne peuvent être saisies par l'établissement qui pose une réclamation technique que si celle-ci a été instruite le jour même du championnat national. Conformément à l'article 42 des Statuts, la CSRL statue en dernier ressort sur tout objet de réclamation sportive technique et réglementaire dans un délai d'un mois à compter de la saisine par le Président de la CNAS ou/et de la CTN »

Article 29 Sanctions et Instances Disciplinaires : « Les décisions d'interruption, de suspension ou d'exclusion qui demeurent de la seule compétence des juges ou arbitres, n'ont d'effets que dans le temps et sur les lieux des épreuves. Au-delà, les licenciés, les établissements adhérents ou tous autres participants à des championnats nationaux, qui manqueraient aux règlements ou à la charte éthique et sportive, nuiraient au bon fonctionnement de l'Ugsel, à sa notoriété ou ses valeurs, pourraient faire l'objet d'une procédure conduisant à d'éventuelles sanctions disciplinaires. Ces procédures ne peuvent découler que de l'application du règlement disciplinaire de l'Ugsel ou du règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage. Ceux-ci sont conformes au Code du sport ou à toutes dispositions légales ou réglementaires qui viendraient à s'y substituer. Les sanctions disciplinaires ne peuvent être prononcées que par les commissions disciplinaires prévues dans ces règlements.

Tenue vestimentaire :

Le **port du maillot de l'établissement est obligatoire** (cf. art 10 des règlements généraux). Le maillot des clubs ou le maillot publicitaire est interdit. **Le short ou le cuissard est obligatoire.**

Accès à l'aire de compétition :

L'accès aux aires de compétition ne sera permis qu'aux athlètes devant disputer une épreuve et aux membres du jury officiant réellement. Cette entrée se fera en groupe avec le responsable du concours ou un des starters adjoints.

Marques

Seuls peuvent être utilisés en guise de marques personnelles les rubans adhésifs, à condition toutefois d'être enlevés dès que l'épreuve est terminée. Les bombes à peinture et les craies sont formellement interdites.

Matériel

Les engins personnels ne seront autorisés pendant la compétition qu'après homologation par le Juge Arbitre. Ceux-ci seront alors mis à disposition de tous les concurrents.

Usport

Il n'y a pas d'inscription à réaliser sur Usport. L'inscription sur Usport réalisée afin de participer aux compétitions qualificatives suffit.

A la date limite fixée par l'Ugsel Nationale (vendredi 7 juin 2019), les qualifiées de chaque territoire seront remontés au niveau national par le Responsable Technique des Compétitions.

Les enseignants devront ensuite obligatoirement sur USPORT :

- **Supprimer les élèves qualifiés au Championnat National mais qui ne participeront pas.**
- **Modifier, si besoin, correctement les participants des par équipes et des relais et ce au plus tard 96 heures avant le début des championnats, soit avant le dimanche 16 juin 10h00.**

Aucune modification ne sera prise en compte sur place hors du cadre des exceptions prévues par le règlement.

Dépôt de composition d'équipes

Il n'y a plus de formulaire sur les compositions d'équipes pour le championnat national à communiquer.

La composition des équipes devra être **complétée/modifiée** par les enseignants EPS sur USPORT au plus tard 96 heures avant le début des championnats ; soit avant le **dimanche 16 juin 2019 à 10h00**. Après cette date, les inscriptions sur Usport seront fermées. Les modifications d'équipe ne seront ensuite acceptées par le directeur de réunion et le représentant des services nationaux de l'UGSEL que sur présentation d'un justificatif (certificat médical établi par un médecin pour les motifs d'ordre médical – lettre du chef d'établissement pour les autres motifs – présentation de la convocation à un examen) ou si cela invalide l'équipe.

Composition des RELAIS

La composition d'un relais peut comporter jusqu'à 6 noms.

La composition des relais sur Usport fait foi.

La confirmation des 4 coureurs se fera en chambre d'appel.

Dossards

Les dossards seront remis aux responsables des établissements à l'accueil sur présentation du reçu certifiant le versement des droits d'engagement.

Ils seront tamponnés à l'accueil technique et sportif sur présentation des licences.

Les athlètes n'auront qu'un seul dossard pour l'ensemble du championnat.

Ce dossard devra être fixé lors des épreuves par 4 épingles.

- Dans le dos pour toutes les courses jusqu'au 400 m inclus et les lancers (sauf javelot)
- Au choix pour les sauts verticaux
- Sur la poitrine pour toutes les autres épreuves

Appel des athlètes

Pour une meilleure gestion de la compétition :

- Pour tous les concours, les athlètes devront se présenter à la Chambre d'Appel Concours **30 minutes avant le début de l'épreuve, 45 minutes pour la perche**
- Pour toutes les courses, les athlètes ou leurs représentants devront pour confirmer leur participation à la Chambre d'appel Courses **1 heure au moins avant l'horaire officiel de leur course puis s'y présenter 15 minutes avant l'épreuve.**

Il est rappelé qu'en cas de plusieurs épreuves à disputer simultanément, les courses priment sur les concours.

Podium

Tout athlète obtenant une récompense (trois premières places individuelles ou par équipes) devra être présent sur le podium obligatoirement avec le maillot de son établissement.

Temps Pastoral

Un temps pastoral est prévu lors de la compétition.

PROGRAMME GENERAL

Le passage à l'accueil est obligatoire (récupération des dossards et autres documents).

Mercredi 19 juin 2019

17h00 à 19h00	Accueil au Collège St Stanislas – 2, voie romaine à Saint Renan.
18h00 à 20h00	Repas au Collège St Stanislas.

Jeudi 20 juin 2019

7h15 à 11h00	Accueil à l'espace culturel (près du stade) – place Dr Guyader à Saint Renan.
7h15 à 7h45	Pointage du jury à l'espace culturel.
7h45	Réunion du jury
8h15 à 19h30	Compétition.
11h30	Pot de convivialité pour les enseignants et officiels à la buvette du stade.
11h30 à 13h30	Déjeuner à l'espace culturel.
20h00	Pot des officiels au Collège St Stanislas à la salle « l'Escale ».
18h00 à 21h00	Dîner au Collège St Stanislas.

Vendredi 21 juin 2019

7h30 à 9h30	Accueil à l'espace culturel – place Dr Guyader à Saint Renan.
8h45 à 16h45	Compétition.
11h30 à 13h30	Déjeuner à l'espace culturel.
A partir de 14h00	Distribution des paniers repas - retour à l'espace culturel.
17h00 à 18h00	Résultats et récompenses par équipe.



UGSEL

Fédération Sportive Éducative
de l'Enseignement Catholique

CHARTRE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUCUER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL

FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05

TÉL. : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org